



CANCAVEN SWIMRUN

REGLEMENT :

Ce règlement est susceptible d'évoluer jusqu'au jour de l'épreuve, l'organisation s'engage à vous informer par mail, de tout changement majeur.

Article 1-Organisation et présentation de la course :

L'association Cancaven swimrun organise la 3e édition du « Cancaven SwimrunRace »

Site internet : nextrun.fr

Mail : contact@cancavenswimrun.fr

La Cancaven SwimrunRace est une épreuve d'endurance, non affiliée à la fédération française de triathlon, alternant la nage en mer et la course à pied en pleine nature.

Date de l'épreuve : **Dimanche 30 juin 2024**

2 Formats proposés :

La Houle : 4k de nage et 13k de course à pied « Départ à 9h30 » Salle omnisport Saint Coulomb

L'Emeraude : 7k de nage et 24k de course à pied « Départ à 8h » Plage de Bon secours Saint Malo

Cette épreuve se déroule au sein d'un « Parc Naturel Protégé » et d'une zone « Natura 2000 », un comportement exemplaire sera attendu !

Article 2 - Conditions préalables à la participation :

L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes, de 18 ans minimum le jour de l'épreuve.

Les concurrents qui s'inscrivent, doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive qui requiert un entraînement préalable et une condition physique adaptée aux efforts demandés.

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout accident/blessure/dommage-corporel/incapacité ou autres, survenu à un concurrent par manque de condition physique, à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien/matériel/équipement personnel avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de vérifier qu'ils sont couverts, le cas échéant, pour ce type de risque.

Il est très fortement conseillé à chaque athlète de posséder une assurance de type responsabilité civile.

[Article 3 - Annulation ou interruption définitive de l'épreuve :](#)

Dans l'hypothèse d'annulation ou interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisation :

- cas de force majeure
- toute décision des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public),
- tout risque d'intempéries ou intempéries avérées

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Si l'évènement est annulé par les autorités compétentes à cause de la COVID 19, où par décision préfectorale ; les concurrents seront remboursés 75% de leur inscription moins 10 € liés aux frais d'inscription.

[Article 4 - Les conditions de remboursement](#)

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

30% de retenue pour toute demande de remboursement avant le 1 juin 2024(minuit). Au-delà de cette date, aucun remboursement, ni transfert pour l'édition suivante ne sera accepté.

Où ayant souscrit l'assurance proposée sur la plateforme NEXTRUN

Le concurrent doit effectuer sa demande d'annulation par email, en fournissant un justificatif type médical : contact@cancavenswimrun.fr

Il est autorisé de changer un des membres de l'équipe jusqu'à une semaine avant la course le dimanche 23 Juin 2023/minuit. Le concurrent doit effectuer sa demande de mutation par email : contact@cancavenswimrun.fr

Chaque concurrent doit impérativement fournir copie de sa licence FFTri 2024 (ou équivalent auprès d'une fédération étrangère de triathlon) au moment de son inscription.

Dans le cas où le concurrent n'est pas licencié, il devra obligatoirement

1/fournir un certificat médical d'aptitude faisant apparaître la notion " ne présente pas de contre-indication à la pratique du Swimrun ou du Triathlon en compétition" . Ce certificat, datant de moins de douze mois, devra être fournie au moment de l'inscription.

Dans le cas où l'un des deux membres de l'équipe ne fournit pas l'un ou l'autre des documents, l'inscription de l'équipe ne sera pas validée et toute participation de l'équipe à la compétition sera exclue.

Dans le cas où l'un des concurrents fournit à l'organisation un certificat médical non conforme (falsifié, raturé, mal rédigé) l'organisation ne sera pas responsable de la santé du ou des concurrents en cas de problème avant, pendant et après la course. Cette équipe serait définitivement exclu.

5- Déroulement de la course :

5-1- Déroulement :

5-1-1- Le parcours est signalé ou marqué (signalisation ou présence bénévoles)

5-1-2- Les participants doivent suivre le fléchage du parcours, mis en place par l'organisation, sous peine d'être disqualifié

5-1-3- Pour des raisons de sécurité, plusieurs barrières horaires sont placées sur le parcours et devront être respectées sous peine de mise hors course, par l'organisateur.

La Houle }
L'Emeraude } **En lecture sur le road book (en
cours de rédaction**

5-1-4- Il est interdit de se faire accompagner pendant toute la course (terre, mer, îles)

5-2- Contrôles et ravitaillements :

5-2-1- Des points de contrôles seront effectués par des bénévoles présents sur le parcours

5-2-2- Des zones de ravitaillement seront en place sur le parcours.

5-3- Postes de secours :

5-3-1- Un dispositif de secours nautique et terrestre sera mis en place sur l'ensemble du parcours, afin de porter assistance aux concurrents.

Un numéro de téléphone sera transmis aux concurrents avant l'épreuve, afin de joindre les secours le jour du SwinRun.

L'équipe médicale, pourra décider de l'arrêt définitif d'un concurrent ou du binôme, en cas de problèmes médicaux constatés.

6- Equipements :

6-1- Généralités :

Toutes les équipes doivent transporter leur équipement durant la course, sous peine d'être disqualifié.

Le binôme ne doit à aucun moment être séparé de plus de 10 m

6-2- Equipement obligatoire pour chaque concurrent non fourni par l'organisation :

« Un contrôle des équipements de sécurité sera effectué avant l'entrée dans le sas de départ »

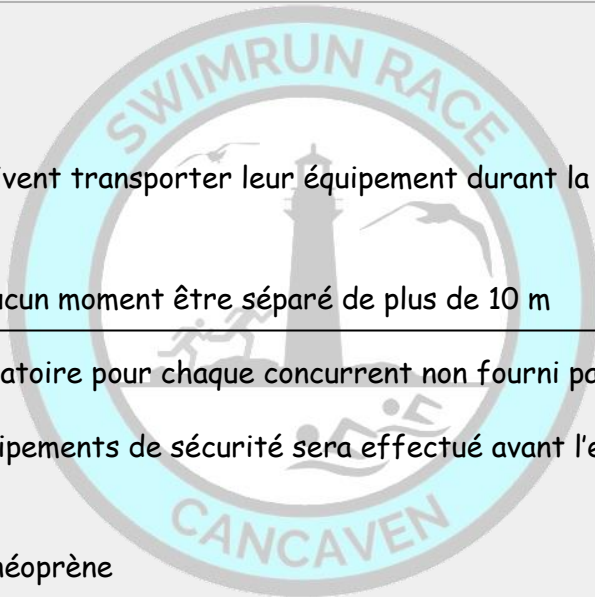
- 1 combinaison néoprène
- 1 sifflet sans bille toujours à portée de main (conseillé)
- 1 couverture de survie (non utilisée et conseillé) non obligatoire
- 1 pansement ou coussin compressif, type CHUT (conseillé, non obligatoire)

Pour infos, sifflet decathlon 2 E, couverture 1,5 E, CHUT entre 7 et 10 E

6-3- Equipement obligatoire fourni par l'organisation :

- 2 chasubles qui doivent être portés de façon visible durant toute la course.
- 1 puce électronique par binôme

6-4- Vérification de l'équipement avant la course :



Chaque participant est responsable et s'engage à respecter le présent règlement. S'il ne le respecte pas, sa responsabilité sera engagée.

6-5- Matériel non autorisé :

- Aide à la flottaison (autre que type PULLBOY)
- Palmes

7-Chronométrage :

7-1- Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier équipier jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier.

7-2- L'abandon d'un membre du binôme entraîne l'abandon de l'équipe.

7-3 - il y a une catégorie « femme », une catégorie « homme » et une catégorie « mixte »

8- Responsabilité des coureurs :

8-1- Généralités :

Les participants doivent

- Connaître les règles et les appliquer.
- Respecter les autres participants, les organisateurs, les spectateurs et les résidents tout au long du parcours.
- Être responsable de leur sécurité, celle de leur équipier, celle des autres athlètes
- Suivre les indications de l'Organisation
- Suivre les consignes de course
- Informer l'Organisation en cas d'abandon
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à ce type de compétition

- Ne pas tirer avantage en utilisant des méthodes non loyales pour obtenir des avantages.
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation
- Se conformer aux règles relatives au dopage
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses
- Porter une attention toute particulière au respect de l'environnement

8-3- Durant la course :

- Les participants s'engagent à leurs propres risques et ne peuvent rendre responsable l'organisation pour tout accident survenant durant la course.
- Il est du devoir de chaque binôme de venir en aide de son mieux à tout autre binôme se trouvant en situation de danger.
- Une équipe qui abandonne doit le signaler le plus rapidement possible à une personne de l'organisation.
- Les participants qui jetteront intentionnellement des déchets sur le parcours se verront immédiatement disqualifiés.
- Pour les accompagnants désirant voir les passages (nous conseillons les grandes plages)

9- Règles de course :

9-1- Jury de la course :

9-1-1- Le jury est composé d'un directeur et de deux personnes désignées par l'organisation.

9-1-2- Seul le jury de la course décide de l'issue des contestations, de l'élimination, d'un changement de la course ou des règles.

9-1-3- Le jury utilise le bon sens pour prendre une décision sur une situation qui n'est pas prévue dans le règlement.

9-2- Contestations :

9-2-1- Une contestation doit être donnée par écrit à l'organisation dans un délai d'une heure après la fin de la course.

9-2-2- Une contestation doit inclure :

- L'heure et la localisation
- Le numéro de l'équipe et les signatures des membres de l'équipe
- Le numéro et les noms de l'équipe envers qui la contestation est visée
- La raison de la contestation
- Si possible, inclure un témoin avec le nom ou le numéro de l'équipe témoin.

9-2-3- Une contestation qui ne remplit pas les critères ci-dessus sera ignorée.

9-2-4- Une décision du jury sera communiquée aux impliqués dès que le jury aura pris sa décision.

9-3- Disqualification :

La disqualification d'une équipe pourra survenir en cas :

- Absence d'un élément de sécurité obligatoire, pendant la durée de la compétition
- Utilisation d'un article du matériel interdit
- Non-respect du parcours balisé par les organisateurs
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve
- Rejets de déchets par les concurrents en dehors des zones propres
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles ou des membres de l'organisation
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve
- Etat physique jugé inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Comportement dangereux d'un concurrent vis-à-vis de sa propre personne ou des autres concurrents
- Interdiction de recevoir une assistance extérieure à celle de la course.

10- Sécurité :

Le binôme de chaque équipe doit rester indissociable sur le parcours. Il ne doit pas se séparer de plus de 5 m en natation et 15m en course à pied. L'organisation peut refuser qu'une équipe continue la course si elle juge qu'elle est en difficulté.

11- Sponsors - Médias :

11-1- Les chasubles de course ne peuvent pas être modifiés et doivent être portés à tout instant durant la course.

11-2- Par la signature du bulletin d'inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs du CANCAVEN SWIMRUN ainsi que ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant peut faire savoir par écrit aux organisateurs qu'il s'oppose à la cession de son image.

12- Frais d'inscription :



<u>La Houle :</u>	105 euros + frais plateforme jusqu'au 1 ^{er} avril
	115 euros + frais plateforme à partir du 1 ^{er} avril
<u>L'Emeraude :</u>	145 euros + frais plateforme jusqu'au 1 ^{er} avril
	155 euros + frais plateforme à partir du 1 ^{er} avril

13- Retrait des dossards :

LE SAMEDI 29 JUIN 2024

MAGASIN SUPER U, CANCALE Entre 14h00 et 18h30

